

Image not found or type unknown



## Réparation d'une baie vitrée sans faire de devis a l'assurance

Par **harel\_old**, le **16/07/2007** à **17:36**

bonjour au mois d'avril j'ai informais mon assureur du bris de la baie vitréern sur ma caravane,mon assureur ma donner les coordonnées du réparateur agréé maaf, mais maintenant la maaf rembourse le réparateur sur la valeur de ma caravane soit 1000€, la facture et de 1635€,la réparation a ete effectuérn sans présanter de devis a la maaf,n'y a moi,je ne suis pas d'accord pour régler le suplément car je n'ai jamais été mis au courant de la situation.rn merci de me renseigner sur mes droits.